

N° INSEE : 32411	MAIRIE DE SANSAN	Exercice 2023
------------------	-------------------------	---------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-12-01**

Date de convocation : 06.12.2023	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 5
Nombre de membres présents : 5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 5	Abstention : 0

Le 11 décembre 2023, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLÉMENTE, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Procurations : 0

Absents :

Excusés : Nicolas DUROU, Hélène BARBOT

Secrétaire de séance : Nathalie ADREY

Objet : Demande de subvention pour le changement de chauffage logements communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de changer le mode de chauffage des logements communaux. Le système à fuel serait remplacé par des pompes à chaleur.

Il indique que des devis ont été demandé en ce sens et que le montant de l'opération s'élèverait à **26 099.69 € HT**, soit 27 569.88 € TTC et propose le plan de financement suivant :

DSIL	20 %	5 219.94 €
Fond Vert	20 %	5 219.94 €
DDR	10 %	2 609.97 €
Val de Gers	20 €	5 219.94 €
Autofinancement	30 %	7 829.90 €

TOTAL OPERATION **26 099.69 €**

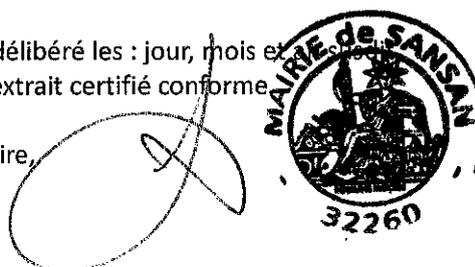
Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents :

- **Valide** l'opération proposée par Monsieur le Maire
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **Charge** Monsieur le Maire de faire les demandes de subvention auprès du Conseil Régional (Fond Vert), de la Préfecture du Gers (DSIL), du Conseil Départemental (DDR) et de la Communauté de Communes Val de Gers.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire pour exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le <i>S'LO</i>
ID : 032-213204118-20231211-D_20231201-DE

Ainsi délibéré les : jour, mois et année
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Jacques Sonilhac

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 032-213204118-20231211-D_20231201-DE

5210

